



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Vietnam

Question écrite n° 63034

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les violations des droits de l'homme qui semblent se poursuivre au VietNam malgré l'image de démocratisation apparente que les dirigeants du VietNam cherchent à montrer à l'opinion internationale. Aussi il lui demande d'intervenir auprès du gouvernement vietnamien afin que cesse toute répression au VietNam et que soient libérés inconditionnellement tous les prisonniers politiques.

Texte de la réponse

Reponse. - Notre pays, qui, comme le sait l'honorable parlementaire, accorde la plus grande attention au sort des peuples de l'ancienne Indochine, est tout à fait conscient des limites que les autorités vietnamiennes imposent encore à la promotion de la démocratie dans leur pays ainsi que des atteintes aux droits de l'homme dont sont encore trop souvent victimes les opposants au régime. Il convient néanmoins de relever un certain nombre de progrès réalisés au cours de ces deux dernières années, aussi bien en ce qui concerne le concept d'Etat de droit que pour ce qui est de la possibilité, pour la population vietnamienne, de s'exprimer plus ouvertement qu'avant et de circuler, désormais, plus librement. L'effort pour se conformer aux conceptions dites « extérieures » des droits de l'homme se manifeste de diverses manières. Amnesty International a été reçu par diverses autorités en 1989 et a pu publier un rapport à la suite de ses visites. L'organisation y reconnaissait quelques progrès mais regrettait, il est vrai, leur formalisme. Le Viet-Nam est signataire de plusieurs conventions internationales, dont, récemment, la convention sur le droit des enfants et, plus anciennement, le premier protocole additionnel aux conventions de Genève. C'est du reste à ce titre que le CICR a pu intervenir dans le cas des « anciens collaborateurs du régime de Saïgon » qui se trouvaient encore internés. Après les libérations massives qui eurent lieu au milieu de la précédente décennie, puis au début de cette année, les dernières personnes détenues à ce titre, affirment les autorités de Hanoi, ont été libérées au début du mois de juin 1992. Les « anciens collaborateurs » civils ou militaires envoyés en camps après la chute de Saïgon n'ont jamais été traduits en justice. Les Vietnamiens soulignent qu'une procédure formelle aurait abouti pour « les cas les plus graves » à des condamnations à mort. Ces détenus, une fois libérés, sont d'une façon générale partis pour les Etats-Unis, dans le cadre de l'Orderly Departure Program (départs légaux). Ce programme fonctionne désormais de manière satisfaisante : plusieurs milliers de Vietnamiens « anciens collaborateurs » et leurs proches quittent légalement le Viet-Nam chaque mois. Enfin, dans le cadre d'un programme de réinsertion mis en œuvre par la CEE, les boat people récemment rapatriés de Hong-kong paraissent faire l'objet d'un traitement équitable de la part des autorités vietnamiennes. Selon la politique suivie traditionnellement par le gouvernement français en matière de droits de l'homme, nous continuons à souligner auprès de nos interlocuteurs vietnamiens les progrès qui restent encore à accomplir sur la voie de la démocratisation. Au cours de ma visite au Viet-Nam en novembre 1991, puis lors du séjour à Paris, fin mai, de mon homologue, M Nguyen Manh Cam, nos partenaires vietnamiens ont été vivement encouragés à accompagner leur effort d'ouverture sur le plan économique d'un processus de démocratisation de la vie politique et de promotion des libertés individuelles. La France intervient également dans le cadre de la Communauté européenne : le 17 mars dernier, les ambassadeurs des pays de la

Communaute europeenne ont ainsi remis au vice-ministre vietnamien des affaires etrangeres une note, exprimant la preoccupation des Douze au sujet de la situation des droits de l'homme au Viet-Nam. Enfin, en soutenant, sur les plans economique et technique, les efforts de modernisation de l'economie vietnamienne, la France entend non seulement contribuer au redressement du Viet-Nam et a l'amelioration des conditions de vie de la population mais aussi, a terme, a l'evolution politique d'un regime encore marque par le poids du passe. L'assistance que nous apportons egalement d'une facon de plus en plus active a Hanoi dans les domaines juridique, administratif et parlementaire est, en ce sens, prioritaire pour la mise en place progressive d'un Etat de droit au Viet-Nam.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63034

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4757